

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2128

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	20 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NFP souhaite soutenir les lieux intermédiaires et indépendants.

Le Syndicat national des arts vivants (SYNAVI), regroupant différentes compagnies et structures indépendantes de création, production ou diffusion du spectacle vivant, s'inquiète de leur dépendance accrue au secteur labellisé. Le plan « Mieux produire, Mieux diffuser » semblerait éluder l'existence de compagnies maillant le territoire, pour se concentrer sur une vision libérale et centralisatrice de l'offre culturelle reposant uniquement sur les scènes nationales et les labellisées. Au-delà de la question des moyens, c'est leur répartition et le système qu'ils favorisent que le SYNAVI dénonce. Cette dépendance est préjudiciable à la diversité et la démocratisation culturelle, alors même que ces structures ont également du mal à être référencées par la plateforme ADAGE du pass culture. Le pass culture a libéralisé l'offre culturelle, rendant presque impossible les coopérations entre les équipes pédagogiques des établissements et les compagnies non référencées.

Ainsi, le SYNAVI demande un soutien au développement et à la consolidation des lieux intermédiaires et indépendants : ces lieux sont l'espace privilégié de l'infusion artistique. Ils sont souvent à l'initiative de collectifs ou de compagnies, sont à la fois les premiers contacts des habitants avec l'art et le spectacle vivant, un lien quotidien dans un quartier, des laboratoires des formes les plus innovantes. Par leur connaissance fine de leur territoire, ils participent de manière privilégiée au repérage et à la diffusion de nouvelles propositions et formes artistiques, favorisant l'émergence et la divergence de la création dans sa diversité.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits hors titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 20 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 01 du programme 131 - création. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.